



S C É R É N

SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

Ce document a été numérisé par le CRDP de Nancy pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

DIPLÔME DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

IMAGERIE MÉDICALE ET RADIOLOGIE

THÉRAPEUTIQUE

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 3

**SCIENCES HUMAINES ET
SCIENCES MÉDICO-SOCIALES**

L'usage de la calculatrice est interdit.

Le sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8

THÈME : Le stress au travail

QUESTION 1

Vous ferez une synthèse concise et organisée des quatre documents suivants qui traitent du malaise au travail dans les sociétés d'aujourd'hui.

Document 1 : Site de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) « Suicide en lien avec le travail », sept. 2008.

Document 2 : « Le blues du dimanche soir », Jean-François Dortier, *Sciences humaines*, in *Grands Dossiers n° 12 – septembre-octobre-novembre 2008* : « Malaise au travail ».

Document 3 : Amélie Nothomb, *Stupeur et tremblements*, 1999, p. 115, Le livre de poche.

Document 4 : Dessin de Charb, *Attention ça tache*, Casterman, 2004.

QUESTION 2

Dans un développement organisé, vous discuterez la question suivante :

Les professions de la santé vous paraissent-elles plus particulièrement exposées au stress ?

QUESTION 3

3.1 Vous êtes manipulateur en imagerie médicale et vous vous trouvez confronté à un patient victime de harcèlement sur son lieu de travail.

- Définir le harcèlement.
- Quelles difficultés personnelles et juridiques le salarié victime de harcèlement risque-t-il de rencontrer ?
- Quels conseils lui donnez-vous ?

3.2 Ce salarié craint d'être licencié pour motif personnel, que lui expliquez-vous ?

| | |
|------------------------------|-----------|
| BARÈME : Question 1 : | 20 points |
| Question 2 : | 20 points |
| Question 3 : | 20 points |
| 3.1 : | 10 points |
| 3.2 : | 10 points |

Document 1

« Suicide en lien avec le travail »

(...)

Phénomène nouveau ou en augmentation ?

Les cas de suicide liés au travail ne sont pas un phénomène nouveau. Des cas de suicides sur les lieux du travail ont commencé à être rapportés par les médecins du travail vers la fin des années 1990. Ce phénomène est apparu dans un contexte où les indicateurs de stress au travail se détérioraient : en 2000, 29 % des salariés européens interrogés déclaraient ainsi des problèmes de santé liés au stress au travail. Pour autant, il n'y a pas de données nationales permettant de suivre l'évolution du nombre des suicides sur le lieu du travail et a fortiori liés au travail. (...)

De nombreuses études épidémiologiques ont établi un lien entre les contraintes au travail génératrices d'un état de stress chronique, c'est-à-dire d'un stress durable, et l'apparition d'une dépression. (...)

Que peut faire l'entreprise ?

Une « épidémie » de suicides sur un même lieu de travail peut résulter d'un effet de contagion. Il est possible qu'un suicide entraîne chez d'autres personnes, qui vivent une situation professionnelle similaire, la levée d'un tabou. Dès lors qu'un collègue y a déjà recouru, le suicide peut apparaître comme une issue.

Un suicide ou la tentative de suicide constitue pour l'entreprise à la fois une situation d'urgence à gérer et un signal d'alerte sur un possible phénomène de malaise plus largement répandu. Pour éviter une contagion, des mesures peuvent être adoptées en urgence. Dans un deuxième temps, à distance de l'événement et afin de protéger la santé des salariés, il convient d'évaluer les risques d'atteinte à la santé physique et mentale et d'entamer une démarche de prévention (article L.230-2 du Code du travail).

En urgence, après un suicide ou une tentative de suicide

- Une communication interne forte souligne la gravité de l'événement et assume la part éventuelle du travail dans sa survenue. (...)
- La volonté d'identifier les éventuels facteurs qui sont liés au travail doit donc être affirmée par la direction.
- (...) Une prise en charge psychologique des collègues de la victime est organisée.
- La déclaration en accident du travail est faite quand le suicide s'est produit sur le lieu du travail ou sur le trajet domicile-travail.

Après l'événement : le suicide force à agir sur les risques psychosociaux

- (...) Pour réaliser un diagnostic approfondi de la situation, le niveau de stress doit être évalué, les sources collectives des problèmes et les groupes à risques identifiés. Un plan d'action visant à améliorer les conditions du travail est ensuite établi. Ce processus constitue la seule démarche de prévention efficace.

HIMSH

Document 2

Le blues du dimanche soir

Jean-François Dortier

Si la concurrence et le management sont en partie responsables de la souffrance au travail, ils ne suffisent pas à tout expliquer. L'autonomie et les relations humaines destinées à améliorer le travail font également partie des sources inattendues du malaise au travail.

Quand arrive le dimanche soir, 50 % des Français ont le blues et passent une mauvaise nuit en songeant à la reprise du lendemain. Voilà ce que révèle une étude du groupe Monster (avril 2008) sur la «phobie du lundi : 52 % des salariés français souffrent de troubles du sommeil dans la nuit du dimanche au lundi.

Le phénomène n'est pas spécifiquement français, ni même francophone. Belges, Suisses et Canadiens ne sont pas épargnés. Le phénomène est international. Le mal est même pire aux États-Unis ou en Grande-Bretagne où 70 % des salariés dorment mal le dimanche soir! En Italie, en Espagne, ce n'est guère mieux: 50 % sont touchés. C'est dans les pays nordiques – Danemark et Norvège – que le trouble se révèle le moins grave: 30 % «seulement» sont affectés par la phobie du lundi.

Un mal-être pratiquement universel

Le stress est le premier révélateur de la souffrance au travail. Ses signes cliniques sont connus: sentiment de surcharge, fatigue chronique, angoisse et insomnie, idées noires, culpabilité, difficultés de concentration, palpitations, émotivité exacerbée, et souvent, en corollaire, consommation accrue de tabac et d'alcool, mal de dos, ulcère, troubles cardio-vasculaires, envie de tout plaquer... Le stress trop intense peut entraîner des dépressions et mener au suicide. 30% des salariés de l'Union européenne connaîtraient un niveau de stress trop élevé; 28 % des cadres présenteraient un niveau de stress aigu (...).

Et le stress ne représente qu'une partie du problème : il n'est que l'une des facettes d'une souffrance au travail, qui recouvre un mal-être plus général. Il concerne le surmenage, la fatigue, le harcèlement, les troubles somatiques. Tout cela est rebaptisé «risques psychosociaux». Ils ne cessent d'augmenter dans les pays occidentaux, ceci dans la plupart des professions. (...)

À qui la faute ?

Comment rendre compte de cette lancinante montée de la souffrance au travail? Les explications ne manquent pas.

La première hypothèse, la plus simple et la plus implacable est bien connue. La concurrence et le diktat du marché sont souvent tenus pour principaux responsables. Bien sûr, la concurrence des pays émergents amenant des industries à produire à moindres coûts, les exigences financières des actionnaires faisant peser sur les salariés des contraintes drastiques, l'ouverture de la concurrence dans certains secteurs sont une part de l'explication.

Partout, sous la pression de la concurrence, on entend dire qu'*«il faut faire mieux avec moins»*, autrement dit, la charge de travail augmente et les moyens diminuent. Partout aussi, le sentiment de l'urgence (...).

La guerre économique exige une organisation du travail plus efficace, donc plus stressante. À la course à la productivité s'ajoutent la précarité croissante, la peur du chômage, et, avec elles, la spirale du déclassement et la descente aux enfers.

Mais l'explication par les ravages du capitalisme néolibéral a cependant ses limites. Le syndrome du *burn-out* (épuisement professionnel) n'a pas surgi dans le secteur privé soumis à la mondialisation

HIMSH

libérale, il a été repéré pour la première fois dans les années 1970 chez les infirmiers et travailleurs sociaux travaillant dans des établissements de santé (...).

(...). On a dénoncé une « idéologie managériale » qui valorise la performance individuelle, où l'individu s'épuise à toujours devoir s'investir à fond et être au top de l'efficacité ; le culte de l'urgence qui met l'individu sous une pression temporelle permanente, les contraintes du flux tendu. Dans ce concert de critiques sociologiques, un thème commun est celui des effets pervers de l'individualisation et de la responsabilisation du travail.

Depuis les années 1980, de nouvelles formes de management du travail s'imposent dans les entreprises et les administrations. Elles invitent à la responsabilité et à l'autonomie du salarié. Celui-ci n'est plus considéré comme un exécutant mais comme un employé autonome (...).

Autonomie, responsabilité, compétences : autant d'éléments qui devraient en principe allier épanouissement et efficacité accrue. En pratique, la face sombre de ce modèle s'est peu à peu révélée au grand jour. Naguère, le travail taylorisé entraînait ennui, abrutissement, déqualification, frustration. Aujourd'hui, le travail enrichi et autonome entraîne de nouvelles pathologies. Le salarié n'est plus menacé d'ennui mais au contraire de surcharge mentale.

« Le blues du dimanche soir », Jean-François Dortier, *Sciences humaines*, in *Grands Dossiers* n° 12 – septembre-octobre-novembre 2008 : « Malaise au travail »

BNSE réseau SCERF

Document 3

*Dans le roman **Stupeur et tremblements** d'Amélie Nothomb, publié en 1999 et pour lequel l'auteur a obtenu le Grand Prix du roman de l'Académie Française, Amélie, une jeune femme belge, vient de terminer ses études universitaires. Sa connaissance parfaite du japonais lui permet de décrocher un contrat d'un an dans une prestigieuse entreprise au Japon : la compagnie Yumimoto. Amélie espère réussir dans ce pays qui la fascine tant... Elle va y vivre une véritable descente aux enfers...*

J'avais quitté mes fonctions de comptable depuis un peu plus de deux semaines quand le drame éclata.

Au sein de la compagnie Yumimoto, il semblait que l'on m'avait oubliée. C'était ce qui pouvait m'arriver de mieux. Je commençais à m'en réjouir. (...)

Un beau jour, nous entendîmes au loin le tonnerre dans la montagne : c'était monsieur Omochi qui hurlait. Le grondement se rapprocha. Déjà nous nous observions avec appréhension.

La porte de la section comptabilité céda comme un barrage vétuste sous la pression de la masse de chair du vice-président qui déboula parmi nous. Il s'arrêta au milieu de la pièce et cria, d'une voix d'ogre réclamant son déjeuner :

— Fubuki-san !

Et nous sûmes qui serait immolé en sacrifice à l'appétit d'idole carthaginoise de l'obèse. Aux quelques secondes de soulagement éprouvé par ceux qui étaient provisoirement épargnés succéda un frisson collectif de sincère empathie¹.

Aussitôt ma supérieure s'était levée et raidie. Elle regardait droit devant elle, dans ma direction donc, sans me voir cependant. Superbe de terreur contenue, elle attendait son sort.

Un instant je crus qu'Ochimi allait sortir un sabre caché entre deux bourrelets et lui trancher la tête. Si cette dernière tombait vers moi, je l'attraperais et la chérirais jusqu'à la fin de mes jours.

« Mais non, me raisonnai-je, ce sont des méthodes d'un autre âge. Il va procéder comme d'habitude : la convoquer dans son bureau et lui passer le savon du siècle. »

Il fit bien pire. Était-il d'humeur plus sadique que de coutume ? Où était-ce parce que sa victime était une femme, a fortiori une très belle jeune femme ? Ce ne fut pas dans son bureau qu'il lui passa le savon du millénaire : ce fut sur place, devant la quarantaine de membres de la section comptabilité.

On ne pouvait imaginer sort plus humiliant pour n'importe quel être humain, à plus forte raison pour n'importe quel Nippon, à plus forte raison pour l'orgueilleuse et sublime mademoiselle Mori, que cette destitution publique. Le monstre voulait qu'elle perdît la face, c'était clair.

Il se rapprocha lentement d'elle, comme pour savourer à l'avance l'emprise de son pouvoir destructeur. Fubuki ne remuait pas un cil. Elle était plus splendide que jamais. Puis les lèvres empâtées commencèrent à trembler et il en sortit une salve de hurlements qui ne connut pas de fin.

Les Tokyoïtes ont tendance à parler à une vitesse supersonique, surtout quand ils engueulent. Non content d'être originaire de la capitale, le vice-président était un obèse colérique, ce qui encombra sa voix de scories² de fureur grasse : la conséquence de ces multiples facteurs fut que je ne compris presque rien de l'interminable agression dont il martela ma supérieure.

En l'occurrence, même si la langue japonaise m'avait été étrangère, j'aurais saisi ce qui se passait : on était en train d'infliger à un être humain un sort indigne, et ce à trois mètres de moi. C'était un spectacle abominable. J'aurais payé cher pour qu'il cessât, mais il ne cessait pas : le grondement qui sortait du ventre du tortionnaire semblait intarissable.

Quel crime avait pu commettre Fubuki pour mériter un pareil châtimement ? Je ne le sus jamais. Mais enfin, je connaissais ma collègue : ses compétences, son ardeur au travail et sa conscience professionnelle étaient exceptionnelles. Quels qu'aient pu être ses torts, ils étaient forcément véniels³.

HIMSH

Et même s'ils ne l'étaient pas, la moindre des choses eût été de tenir compte de la valeur insigne⁴ de cette femme de premier ordre.

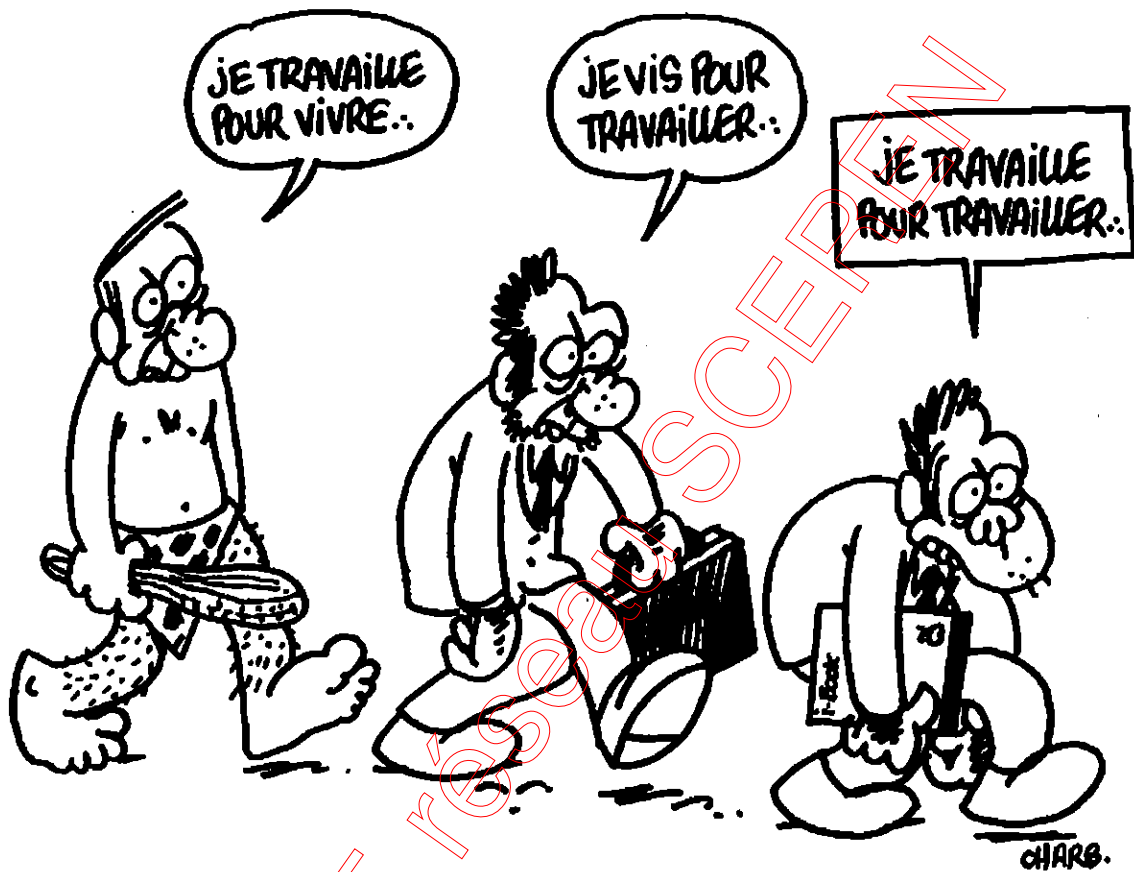
Sans doute étais-je naïve de me demander en quoi avait consisté la faute de ma supérieure. Le cas le plus probable était qu'elle n'avait rien à se reprocher. Monsieur Omochi était le chef : il avait bien le droit, s'il le désirait, de trouver un prétexte anodin pour venir passer ses appétits sadiques sur cette fille aux allures de mannequin. Il n'avait pas à se justifier.

**Amélie Nothomb, *Stupeur et tremblements*, 1999, p. 115,
« Le livre de poche »**

Notes :

- ¹ empathie : faculté de s'identifier à quelqu'un, de ressentir ce qu'il ressent
- ² scories : (géol.) déchets d'un volcan, fragments de lave d'un volcan ; (fig.) déchets
- ³ véniels : insignifiants, excusables
- ⁴ insigne : remarquable

BNSE réseau SCIREN



Charb, *Attention ça tache*, Casterman, 2004.